

RONA INC.



NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 DÉCEMBRE 2008

Le 24 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RUBRIQUE 1 – STRUCTURE DE L’ENTREPRISE	1
A – DÉNOMINATION ET CONSTITUTION	1
B – LIENS INTERSOCIÉTÉS	1
RUBRIQUE 2 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L’ACTIVITÉ	2
A – ORIGINE DE RONA ET RÉCENTS FAITS SAILLANTS	2
B – TENDANCES	3
RUBRIQUE 3 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L’ACTIVITÉ	3
A – APERÇU	3
B – APERÇU DE NOTRE SECTEUR D’ACTIVITÉ	3
C – NOTRE ENTREPRISE	4
D – MARKETING	9
E – MARQUES DE COMMERCE	10
F – RESSOURCES HUMAINES	10
G – PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT	10
RUBRIQUE 4 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	11
RUBRIQUE 5 – DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	12
A – ACTIONS ORDINAIRES	12
B – ACTIONS PRIVILÉGIÉES	13
C – ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE A, SÉRIE 5 ET ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE C, SÉRIE 1	15
RUBRIQUE 6 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
RUBRIQUE 7 – TITRES HYPOTHÉQUÉS	17
RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	17
A – NOM, ADRESSE ET OCCUPATION	17
B – TITRES DÉTENUS	21
C – INTÉRÊTS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	21
RUBRIQUE 9 – FACTEURS DE RISQUE	21
RUBRIQUE 10 – COMITÉ DE VÉRIFICATION	21
A – MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	21
B – MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	21
C – DESCRIPTION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRES DES MEMBRES	21
D – HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS	22
RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
RUBRIQUE 12 – INTÉRÊTS DES EXPERTS	22
RUBRIQUE 13 – MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	22
RUBRIQUE 14 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	23

À moins d'indication contraire, l'information donnée dans les présentes est en date du 1^{er} mars 2009, fondée sur le dernier exercice de la Compagnie terminé le 28 décembre 2008 et toutes les sommes en dollars mentionnées dans les présentes sont exprimées en dollars canadiens.

Dans la présente notice annuelle, les mots « RONA », la « Compagnie », « nous », « notre » ou « nos » désignent, selon le contexte, soit RONA inc., soit RONA inc. et ses filiales. La mention de « magasins RONA » ou de « magasins de la Compagnie » renvoie aux magasins affiliés, franchisés et corporatifs, qui sont tous approvisionnés par le réseau de distribution de RONA. La mention de « marchands » renvoie aux marchands qui sont propriétaires de magasins affiliés ou qui sont propriétaires de la totalité ou d'une partie d'un magasin franchisé. La mention de « ventes au détail du réseau » renvoie aux ventes au détail combinées des magasins affiliés, franchisés et corporatifs. Sauf indication contraire, les données concernant la part du marché et la position sur le marché de la Compagnie ainsi que d'autres mentions semblables sont établies en fonction des ventes au détail du réseau. Les ventes consolidées de la Compagnie ne comprennent pas les ventes au détail des magasins appartenant aux marchands, hormis les ventes au détail des magasins dans lesquels RONA détient une participation en actions d'au moins 50 %, conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Sauf indication contraire, les ventes des magasins comparables comprennent les ventes au détail des magasins corporatifs et franchisés qui faisaient partie du réseau de la Compagnie.

L'information donnée dans les extraits des documents indiqués ci-dessous et dont il est fait mention de façon particulière dans la présente notice annuelle est intégrée dans les présentes par renvoi : i) le rapport annuel de 2008 et ii) la circulaire de sollicitation de procurations de 2008 (« circulaire »). Les documents susmentionnés sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la Compagnie à l'adresse www.rona.ca.

RUBRIQUE 1 – STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

A – Dénomination et constitution

RONA est issue de la fusion de Marchands Ro-Na Inc. et du Groupe Ro-Na Inc. par voie de statuts de fusion datés du 2 janvier 1984 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec) (« **Loi** »). Après avoir fait l'acquisition de Dismat inc. en 1988, la Compagnie a changé sa dénomination sociale pour celle de Le Groupe Ro-Na Dismat inc. Le 14 mai 1998, elle a encore changé sa dénomination sociale et est maintenant connue sous la dénomination de RONA inc. Au fil des ans, la Compagnie a modifié ses statuts de fusion à plusieurs reprises pour refléter les changements apportés à son capital-actions autorisé.

Notre siège social est situé au 220, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec) Canada J4B 8H7 et l'adresse de notre site Web est www.rona.ca.

Notre exercice consiste en une période de 52 ou 53 semaines se terminant le dernier dimanche de décembre.

B – Liens intersociétés

Au 28 décembre 2008, nos filiales importantes étaient RONA Ontario Inc., qui exerce ses activités dans la province de l'Ontario, RONA Revy Inc. et Totem Building Supplies Ltd. (« Totem »), qui exercent leurs activités dans l'Ouest canadien (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), et Réno-Dépôt Inc. (« Réno-Dépôt »), qui exerce ses activités dans la province de Québec. Ces filiales sont toutes détenues en propriété exclusive directe ou indirecte par la Compagnie. RONA Revy Inc., RONA Ontario Inc. et Réno-Dépôt Inc. ont été constituées sous le régime des lois fédérales du Canada, tandis que Totem a été constituée en vertu des lois de l'Alberta.

RUBRIQUE 2 – DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

A – Origine de RONA et récents faits saillants

RONA a été créée en 1939 par un groupe de marchands indépendants. Au cours des dix dernières années, nous avons réalisé plusieurs acquisitions. Les plus importantes sont décrites ci-après.

Le 6 mars 2000, nous avons acquis Cashway, le troisième détaillant de matériaux de construction en importance en Ontario, qui comptait 66 magasins arborant cette bannière et un centre de distribution.

Avec prise d'effet le 6 juin 2001, nous avons acquis la majeure partie des actifs de Revy Home Centres Inc. (« Revy »), qui comprenait 51 magasins (dont 14 magasins à grande surface) et trois centres de distribution dans cinq provinces (Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique).

Dans le cadre de l'acquisition de Revy, la Société générale de financement du Québec, Capital d'Amérique CDPQ inc., filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec, et ITM Entreprises S.A. (« ITM »), société de distribution établie en France, ont investi dans les capitaux propres de la Compagnie en souscrivant à des actions et en achetant des débentures subordonnées, qui ont été remboursées intégralement depuis.

Le 5 novembre 2002, nous avons mené à bien un appel public à l'épargne. La Bourse de Toronto a alors approuvé l'inscription à sa cote de nos actions ordinaires sous le symbole « RON ». Le 21 mai 2003, nous avons complété la clôture d'une autre émission d'actions ordinaires pour un montant d'environ 130 millions de dollars.

Le 10 septembre 2003, nous avons complété l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Réno-Dépôt consistant en 20 magasins à grande surface, pour une contrepartie totale d'environ 371 millions de dollars, y compris les ajustements de clôture.

Le 19 décembre 2003, Standard & Poor's a confirmé l'inscription de nos actions ordinaires à l'indice composé S&P/TSX.

Le 22 mars 2005, RONA a procédé au fractionnement des actions ordinaires de la Compagnie à raison de deux actions pour une.

Le 14 avril 2005, nous avons complété l'acquisition de Totem, un chef de file de la rénovation en Alberta. Cette acquisition a été effectuée pour une contrepartie totale d'environ 100 millions de dollars en espèces. Le réseau acquis de Totem représente 16 points de vente en Alberta, soit 14 magasins de détail et 2 magasins desservant les entrepreneurs.

Le 13 mars 2006, nous avons réalisé l'acquisition de Chester Dawe. Cette transaction nous a permis d'ajouter huit points de vente à notre réseau, qui sont tous situés à Terre-Neuve-et-Labrador et qui constituent une base solide pour que nous poursuivions notre expansion dans les provinces atlantiques.

Le 3 avril 2006, nous avons acquis une participation de 51 % dans les entreprises en exploitation de Matériaux Coupal Inc., un chef de file dans la vente de matériaux de construction pour les professionnels de l'industrie de l'habitation de la grande région de Montréal. Grâce à cette transaction, nous comptons neuf points de vente et deux usines de fabrication de fermes de toit, de poutrelles et de murs préfabriqués de plus qu'auparavant.

Le 24 juillet 2006, nous avons acquis Curtis Lumber, un chef de file dans la vente de matériaux de construction et d'articles de quincaillerie et de rénovation en Colombie-Britannique, ce qui nous a permis d'ajouter six nouveaux points de vente sur la côte Ouest, soit quatre à Burnaby, un à Langley et un à Pender Harbour (Sunshine Coast).

Le 2 avril 2007, nous avons réalisé l'acquisition des actifs de Noble Trade Inc., l'un des plus importants grossistes de produits de plomberie et chauffage en Ontario desservant une clientèle commerciale et professionnelle.

Le 3 décembre 2007, nous avons mené à bien l'acquisition des actifs d'exploitation et des biens immobiliers de Dick's Lumber, un spécialiste du bois d'œuvre, des matériaux de construction et des articles de quincaillerie établi en Colombie-Britannique.

Le 9 janvier 2008, nous avons élargi la Division du marché commercial et professionnel en acquérant la société ontarienne Best-MAR, spécialiste en plomberie.

Le 27 février 2008, RONA a annoncé son plan stratégique 2008-2011 qui soutient l'objectif de devenir la destination par excellence pour les besoins complets en habitation des consommateurs canadiens. Le nouveau plan stratégique met l'accent sur l'efficacité du réseau et prépare la nouvelle phase de développement de la Compagnie.

B – Tendances

Pour obtenir une analyse des tendances, notamment celles de notre secteur d'activité, des engagements, des événements ou des incertitudes raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation, voir la « Rubrique 3 – Description narrative de l'activité – Aperçu de notre secteur d'activité » ci-dessous.

RUBRIQUE 3 – DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

A – Aperçu

RONA est un détaillant et distributeur canadien d'articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage. Grâce à un réseau de magasins de différents formats arborant plusieurs bannières et répartis dans tout le Canada, nous entendons répondre aux besoins croissants des consommateurs appartenant à presque tous les segments du marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage, depuis les grandes agglomérations jusqu'aux petites localités rurales. Au 31 décembre 2008, nous avons rejoint la vaste majorité des consommateurs canadiens grâce à notre réseau constitué de 694 magasins corporatifs, franchisés et affiliés, dont la superficie consacrée à la vente au détail totalise plus de 15 millions de pieds carrés.

Nous sommes dotés d'une infrastructure de distribution pancanadienne, qui nous permet d'effectuer la distribution de nos produits à tous nos types de magasins, y compris les magasins à grande surface, les magasins de proximité et les magasins spécialisés.

B – Aperçu de notre secteur d'activité

Ampleur et nature fragmentée du marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage

Le marché des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage dessert un vaste secteur couvrant l'ensemble de la population canadienne. Ce secteur est très concurrentiel et fragmenté, et de nombreuses entreprises locales et régionales y sont actives. Nous sommes convaincus que RONA est bien positionnée pour se démarquer de

la concurrence dans ce marché fragmenté et que cette fragmentation lui procure des occasions considérables de regroupement.

D'après les ventes estimatives des compagnies et les données disponibles du secteur, en 2008 les trois principaux intervenants du secteur sur le marché canadien détenaient moins de la moitié de l'ensemble de ce marché et aucune compagnie n'avait des parts de marché dépassant 18 %. Nous estimons que notre part de marché, au Canada, est de 17,5 %. Environ 5 000 exploitants indépendants se partagent le reste de l'ensemble du marché canadien des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage.

Nature saisonnière de l'industrie

Notre secteur d'activité est saisonnier. Les ventes du premier et du dernier trimestres de l'exercice sont toujours inférieures à celles des deux autres trimestres, représentant moins de 20 % des ventes consolidées annuelles, à cause du faible niveau d'activité du secteur de la rénovation/construction en hiver. De plus, des conditions atmosphériques défavorables peuvent avoir une incidence sur nos ventes, surtout celles des produits saisonniers. Les fluctuations du prix du bois d'œuvre et d'autres matériaux de construction peuvent également avoir des répercussions sur nos ventes.

Segments de l'industrie

Tel que mentionné plus haut, le secteur des articles de quincaillerie, de rénovation et de jardinage est très concurrentiel. Nos concurrents sont de grandes chaînes nationales et internationales ainsi que des groupes régionaux ou des magasins indépendants. La direction de la Compagnie est toutefois d'avis que RONA a démontré sa capacité de performer dans tous les segments de marché du secteur. Nous disposons en effet de plusieurs atouts : un ensemble de bannières et de magasins de tous formats, des concepts évolutifs, une présence dans l'ensemble du territoire canadien et un réseau de distribution efficient.

C – Notre entreprise

RONA compte deux secteurs d'activité distincts, soit la distribution et la vente aux consommateurs par le biais de ses magasins corporatifs et franchisés (ce dernier secteur est aussi désigné « activités de vente au détail » dans les présentes). Les revenus d'exploitation pour nos exercices 2008 et 2007 sont présentés ci-dessous par secteurs d'activités et dans leur ensemble :

2008

	Distribution (en milliers de \$)	Magasins corporatifs et franchisés (en milliers de \$)	Total (en milliers de \$)
Ventes des secteurs	2 357 209	3 741 748	6 098 957
Ventes intersectorielles et redevances	(1 207 835)	—	(1 207 835)
Ventes	1 149 374	3 741 748	4 891 122

2007

	Distribution (en milliers de \$)	Magasins corporatifs et franchisés (en milliers de \$)	Total (en milliers de \$)
Ventes des secteurs	2 327 302	3 688 966	6 016 268
Ventes intersectorielles et redevances	(1 231 162)	—	(1 231 162)
Ventes	1 096 140	3 688 966	4 785 106

Activités de vente au détail

Dans le cadre de nos activités de vente au détail, nous catégorisons les magasins faisant partie de notre réseau en fonction de deux critères de base, soit le type de propriété et le format des magasins. Nous offrons un réseau national de magasins arborant différentes bannières conçues à l'intention des profils ciblés, afin de mieux rejoindre nos clients. Au 28 décembre 2008, au 19 février 2008 et au 20 février 2007, notre réseau de magasins de détail était réparti comme suit :

	28 décembre 2008	19 février 2008	20 février 2007
Nombre de magasins RONA			
Grandes surfaces.....	77	77	72
De proximité et spécialisés.....	140	141	149
Commercial et professionnel.....	40	40	16
Affiliés	437	421	405
Nombre total de magasins	694	679	642

Trois types de propriété (magasins corporatifs, magasins franchisés et magasins affiliés) sont reliés à l'exploitation des magasins faisant partie de notre réseau. Les caractéristiques suivantes sont rattachées à chacun de ces types de propriété :

Type de propriété	Participation typique de RONA en actions	Intérêt économique de RONA	Nombre de magasins RONA		
			Au 28 décembre 2008	Au 19 février 2008	Au 20 février 2007
Magasins corporatifs	Plus de 50 %	Ventes du réseau de distribution et ventes au détail	235	236	215
Magasins franchisés	De 0 % à 50 %	Redevances sur les ventes, ventes du réseau de distribution et ventes au détail	22	22	22
Magasins affiliés	0 %	Ventes du réseau de distribution	437	421	405
Total			694	679	642

Les magasins corporatifs sont détenus et exploités entièrement par RONA.

Les magasins franchisés appartiennent à des marchands ou à des marchands qui sont partenaires de RONA. Les magasins franchisés concluent des conventions commerciales avec RONA, qui incluent certaines obligations semblables à celles touchant les magasins affiliés. Ces conventions nous permettent également de gérer le choix des produits, l'approvisionnement et l'assortiment de marchandises, et d'exercer le contrôle du site sur lequel sont exploités ces magasins, par voie de conventions de location et de sous-location.

Les magasins affiliés de notre réseau appartiennent à des marchands qui ont signé une convention commerciale avec RONA. Aux termes de cette convention, les marchands s'engagent à observer certaines lignes directrices de RONA portant sur la commercialisation, la publicité, l'image et la fidélité quant aux achats.

Ventes au détail de notre réseau

Les ventes au détail annualisées de notre réseau de magasins affiliés, franchisés et corporatifs représentaient plus de 6,3 milliards de dollars au 28 décembre 2008.

Grandes surfaces

Nos magasins à grande surface offrent une très grande variété de produits : quincaillerie, outils, matériaux de construction, articles de jardinage, peinture, articles de décoration et produits saisonniers.

Au fil des ans, nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour les grandes surfaces :

- RONA, RONA L'entrepôt, RONA Home & Garden, Réno-Dépôt et RONA Le Régional : les magasins exploités sous ces bannières ont une superficie qui varie généralement entre 60 000 et 165 000 pieds carrés et offrent plus de 40 000 produits.

Magasins de proximité et spécialisés

Les magasins spécialisés de notre réseau comprennent des quincailleries de quartier de petite et moyenne surfaces qui sont intégrées à la vie sociale de leur collectivité et qui ont pour objectif de répondre aux besoins de base de nos clients en articles de quincaillerie et articles saisonniers et d'offrir un vaste choix de produits reliés à la peinture et à la décoration intérieure. Outre ces quincailleries, nos magasins de proximité comprennent des centres de rénovation. La direction et les employés des magasins arborant les bannières des magasins de proximité sont reconnus comme des spécialistes des matériaux de construction et de la peinture. Les centres de rénovation offrent une vaste gamme de produits saisonniers et un assortiment complet d'autres produits de base.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour les magasins de proximité et spécialisés :

- RONA, RONA Le Rénovateur, RONA Home Centre, RONA Cashway et RONA Lansing : ces magasins ont une superficie variant généralement entre 5 000 et 60 000 pieds carrés qui offrent une vaste gamme de produits et génèrent une très grande partie de leurs ventes dans le secteur du bois d'œuvre et des matériaux de construction.
- Totem : ces magasins établis exclusivement en Alberta desservent surtout les bricoleurs et artisans recherchant des produits et services spécialisés pour la rénovation domiciliaire. Ces magasins ont une superficie d'environ 30 000 pieds carrés.
- Chester Dawe : chef de fil du marché dans les ventes de matériaux de construction et d'articles de quincaillerie pour l'industrie de l'habitation dans la région métropolitaine de St. John's et important fournisseur dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Magasins affiliés

Exploités par des marchands indépendants sous la bannière RONA, ces magasins s'approvisionnent en moyenne à 95 % dans le réseau de distribution RONA. Il s'agit, de façon générale, de petites et moyennes entreprises bien établies au sein de leurs collectivités.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour nos magasins spécialisés :

- RONA Home Centre, RONA Le Rénovateur, RONA Le Quincaillier, RONA Hardware, RONA L'express, RONA L'express Matériaux et RONA Building Centre : ces magasins ont une superficie qui varie généralement entre 5 000 et 60 000 pieds carrés. Ils offrent un vaste éventail de produits et génèrent une plus grande partie des ventes de bois d'œuvre et de matériaux de construction.
- BOTANIX : ces magasins offrent des conseils à notre clientèle sur le choix des plantes, l'entretien et l'aménagement paysager. Les clients peuvent profiter de la grande variété de plantes et d'articles de jardinage que nous offrons. Ces magasins combinent un personnel bien informé et une grande variété de produits.

Magasins du secteur du marché commercial et professionnel

Ces magasins ou succursales sont adaptés aux besoins des clients commerciaux et professionnels. Ils offrent une vaste gamme de produits spécialisés dans des catégories précises.

Nous avons établi ou acquis les bannières suivantes pour notre marché spécialisé commercial et professionnel :

- Matériaux Coupal : un des chefs de file du marché de la vente de matériaux de construction pour les professionnels de l'industrie de l'habitation dans la grande région de Montréal, au Québec.
- Curtis Lumber : un chef de file dans la vente de matériaux de construction et d'articles de quincaillerie et de rénovation en Colombie-Britannique.
- Noble Trade : un des plus grands grossistes de matériel de plomberie et de chauffage en Ontario, servant une clientèle commerciale et professionnelle.
- Dick's Lumber : spécialiste de premier plan du bois d'œuvre, des matériaux de construction et des articles de quincaillerie en Colombie-Britannique.

Produits offerts

Nous offrons à nos clients environ 90 000 produits différents provenant de près de 2 200 fournisseurs. Approximativement 90 % des produits que nous achetons à des prix concurrentiels proviennent de fournisseurs ayant une place d'affaires au Canada. Le reste des produits sont importés de l'Asie et des États-Unis. De plus, 2 800 produits différents répondant aux besoins les plus courants des consommateurs sont offerts sous la marque maison ou sont de marques contrôlées. La marque maison est commercialisée sous le nom « RONA » et les produits de la plus importante marque contrôlée sont vendus sous la marque « Haussmann ». Pour répondre aux besoins de notre clientèle et pour hausser nos marges bénéficiaires, nous évaluons de façon régulière notre assortiment de produits afin de supprimer les gammes de produits pour lesquels la demande est faible et qui sont moins rentables. Aucun produit ne représente plus de 10 % de nos achats ou de nos ventes.

Activités de distribution

Notre système de distribution

Nous comptons sur un système de distribution national qui soutient tous les magasins de notre réseau. Ce réseau de distribution permet de réduire la taille des commandes et d'augmenter la fréquence de livraison de manière à faire diminuer le niveau des stocks destinés à la vente au détail et à rendre accessible un vaste choix de produits.

L'approvisionnement de nos magasins est effectué de deux manières : la livraison directe par les fournisseurs et la livraison par l'intermédiaire de nos centres de distribution. Nous avons recours à chacune de ces sources d'approvisionnement selon la nature et la taille des commandes, la situation géographique des magasins et les ententes conclues avec les fournisseurs.

Notre réseau intégré de distribution est constitué de neuf centres de distribution situés dans l'est, le centre et l'ouest du Canada, comme suit :

Centre de distribution	Superficie intérieure (en pieds carrés)	Superficie extérieure (en pieds carrés)	Activité
Boucherville (Québec)	926 000	-	Centre de distribution d'articles de quincaillerie
Terrebonne (Québec).....	380 000	-	Centre de distribution (transit) d'articles de quincaillerie
Saint-Hyacinthe (Québec)	100 000	125 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Halton Hills (Ontario)	45 000	477 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Calgary (Alberta).....	320 000	-	Centre de distribution d'articles de quincaillerie
Calgary (Alberta) (TOTEM).....	104 000	375 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Hopewell (Alberta).....	171 000	-	Centre de distribution d'articles de quincaillerie
Edmonton (Alberta).....	-	185 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction
Surrey (Colombie-Britannique) ...	85 000	378 000	Centre d'acheminement de produits forestiers et de matériaux de construction et centre de distribution d'articles de quincaillerie

Les trois principaux centres de distribution pour les articles de quincaillerie (Boucherville, Calgary et Terrebonne) sont dotés de systèmes de contrôle de la qualité qui suivent les commandes à chaque étape de leur traitement et établissent, au besoin, la correspondance entre les commandes et les magasins. Cette méthode a contribué à améliorer l'efficacité des activités de distribution en réduisant les probabilités d'erreurs, de manière à minimiser les pertes.

En 2006, la Compagnie a ouvert un nouveau centre de transbordement et de palettisation à Terrebonne, au Québec. Au total, RONA possède plus de 2 131 000 pieds carrés d'aires d'entreposage intérieur et 1 540 000 pieds carrés de cours à bois extérieurs.

Nos systèmes d'information de gestion

Nous disposons de systèmes d'information qui traitent les commandes, surveillent le niveau des stocks et règlent la distribution et le transport des marchandises tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous réinvestissons constamment pour améliorer nos systèmes d'information pour mieux les adapter à nos besoins et assurer une gestion efficace des coûts.

Notre Service des technologies de l'information fournit des services de développement et de soutien des systèmes aux principaux services de la Compagnie, notamment les magasins et les centres de distribution. Depuis plusieurs années, nos magasins utilisent des scanners et des terminaux de points de vente reliés à nos ordinateurs. Ces systèmes fournissent un accès en ligne aux stocks des magasins, aux prix et aux unités de stock. De plus, ces systèmes donnent des renseignements détaillés sur les achats de nos clients et nous permettent d'analyser l'effet des programmes de marchandisage.

Les systèmes en magasin assurent la fonctionnalité nécessaire pour maximiser les ventes et les marges et surveiller le niveau des stocks de marchandises et les coûts. Les commandes nous sont transmises au moyen d'un réseau de communication qui retransmet également les nouvelles données sur les produits et les prix à nos magasins affiliés, franchisés et corporatifs.

D – Marketing

Nos activités de marketing comprennent la planification et la coordination de l'offre de produits aux consommateurs. Afin de promouvoir la vente de nos produits et d'augmenter notre notoriété auprès des clients et l'achalandage en magasin, nous publions et distribuons des circulaires promotionnelles hebdomadaires, faisons des promotions et de la publicité dans les médias imprimés, télévisuels et électroniques.

Depuis 2003, nous avons donné une dimension véritablement nationale à notre programme de publicité-marketing. Grâce à une variété d'activités et à l'expansion de notre réseau de magasins, nous avons réussi à accroître la notoriété de notre marque à l'échelle canadienne. Ainsi, en 2008, la notoriété spontanée totale s'élevait à 88 % au Québec, à 63 % en Ontario et à 78 % dans les provinces de l'Ouest. Ces résultats témoignent de l'efficacité de nos actions et démontrent que nous réussissons à attirer rapidement des consommateurs sur des marchés où nous n'étions pas présents il y a cinq ans.

Le 4 mai 2005, de concert avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, nous avons annoncé une entente de partenariat d'une durée de huit ans qui garantit à RONA des droits de commandite des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010, ainsi que des droits de commandite liés à l'équipe olympique canadienne des Jeux olympiques de Turin 2006, de Beijing 2008, de Vancouver 2010 et de Londres 2012. En tant que partenaire national des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver, RONA accroît sa présence dans la région qui accueillera les Jeux, grâce en partie aux acquisitions des magasins de Curtis Lumber, de Mountain Building Centres et de Dick's Lumber. RONA est fière de prêter main-forte pour la construction des installations nécessaires à la tenue de cet événement mondial.

Notre programme de marketing tire également parti du programme de récompenses de la clientèle le plus imposant et le plus apprécié au Canada, soit le programme de récompenses AIR MILES^{mc}, qui attire et récompense les clients pour leurs achats à répétition. En 2008, les ventes à des clients AIR MILES^{mc} ont augmenté de près de 10 % par rapport à 2007. Le programme a été lancé dans les magasins Réno-Dépôt au cours de 2007. Ce programme compte parmi nos outils de marketing importants, les profils des utilisateurs aidant RONA à cibler et à récompenser ses clients au moyen d'offres précises et de spéciaux.

E – Marques de commerce

Nos principales marques de commerce sont RONA, RÉNO-DÉPÔT, RONA Cashway, RONA Hardware, RONA Home Centre, RONA L'entrepôt, RONA L'express, RONA L'express Matériaux, RONA Le Quincaillier, RONA Le Régional, RONA Le Rénovateur, RONA Lansing, RONA Building Centre, RONA Home & Garden, Boutique Ambiance, RONA Corporation, BOTANIX, Totem Building Supplies, Chester Dawe, Matériaux Coupal, Curtis Lumber, Noble Trade et Dick's Lumber. RONA maintient les marques de commerce de compagnies acquises pendant une période de transition variant d'une acquisition à l'autre.

F – Ressources humaines

Au 28 décembre 2008, l'ensemble de notre réseau comptait plus de 21 600 employés, pour les magasins de RONA seulement, et plus de 29 300 employés, en incluant les magasins affiliés, dans l'ensemble du Canada.

G – Protection de l'environnement

Nos pratiques environnementales visent à intégrer la protection de l'environnement dans toutes nos activités dans l'ensemble du Canada. Ces pratiques orientent la Compagnie et ses employés quant au respect des lois, règlements et normes applicables en matière d'environnement et quant à la mise en place de programmes de prévention de la pollution.

Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas d'effet important (financier, opérationnel ou autres) sur nos activités ou nos dépenses en immobilisations, notre bénéfice ou notre position concurrentielle.

En 2008, l'engagement de RONA à l'égard du développement durable s'est traduit en bon nombre d'initiatives majeures. Cet engagement s'étend à l'ensemble de notre réseau – depuis les centres administratifs jusqu'à nos centres de distribution, en passant par notre réseau de magasins corporatifs, franchisés et affiliés. Consciente de l'incidence qu'ont ses activités sur l'environnement, RONA met en place des initiatives qui contribueront à alléger l'empreinte écologique. L'information qui suit présente sommairement les initiatives de RONA en matière de protection de l'environnement, de plus amples renseignements relatifs au développement durable étant fournis dans le rapport annuel 2008 de RONA à la page 21.

En 2008, RONA a participé pour la première fois au Carbon Disclosure Project (CDP) en répondant à une demande d'information de leur part concernant nos activités en matière de changement climatique. Le CDP est une organisation à but non lucratif indépendante qui agit à titre d'intermédiaire entre les investisseurs et les sociétés en ce qui a trait aux problèmes découlant des changements climatiques. Il joue un rôle prépondérant en incitant les sociétés à mesurer, à gérer et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leur incidence sur les changements climatiques. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, RONA a lancé un programme de faible consommation énergétique dans ses magasins consistant à fermer 75 % de toutes les lampes de démonstration exposées dans ses rayons d'éclairage et à laisser seulement une lampe sur quatre allumée à une heure donnée. De plus, nous avons décidé d'utiliser des ampoules électriques fluorescentes compactes plutôt que des ampoules incandescentes conventionnelles pour les lampes et les lustres qui restent allumés. Ce programme a donné lieu à une réduction importante de la consommation d'énergie.

Depuis le début des années 1990, RONA récupère le carton de ses centres de distribution et des magasins à grande surface et en 2008, nous avons commencé à récupérer le plastique. La mise en place de l'équipement de récupération requis pour le plastique s'est déroulée tout au long de l'année. En 2008, 3 865 tonnes de carton pour boîte et 126 tonnes de plastique ont été récupérées, de sorte qu'au total, 3 991 tonnes de déchets n'ont pas été expédiées aux sites d'enfouissement.

Il y a plus de dix ans, notre Compagnie faisait figure de pionnière dans le domaine de la récupération et du recyclage des rebuts de peinture au Québec. Depuis le 1^{er} juillet 2008, RONA récupère aussi la peinture dans ses magasins de l'Ontario – le premier détaillant de la province à lancer un tel programme. En 2008, nous avons récupéré près de 2 millions de kilogrammes de peinture par l'entremise de nos magasins du Québec et de l'Ontario. Près de 70 % de ces rebuts ont été recyclés ou revalorisés puis remis sur le marché sous la marque « Boomerang ».

En avril 2008, RONA a lancé sa gamme de produits RONA ÉCO dans ses magasins. Il s'agissait d'une percée au Canada, car aucun détaillant dans notre secteur jusqu'à maintenant n'a associé son nom et sa réputation à des produits dont la performance environnementale est assurée à chaque phase de leur cycle de vie. Pour pouvoir afficher le sceau RONA ÉCO, un produit doit répondre à des critères des plus rigoureux. Ainsi, le produit, tout au long de son cycle de vie, doit laisser une empreinte écologique plus faible qu'un produit équivalent conventionnel. À chaque phase de leur cycle de vie, les produits RONA ÉCO ont fait l'objet d'une évaluation menée par des experts travaillant à la Chaire internationale en analyse du cycle de vie. Ces experts ont appliqué quatre critères de performance environnementale qui font l'objet d'un consensus scientifique international : changement climatique, santé de l'écosystème, santé humaine et ressources naturelles. En 2008, une série de huit produits de nettoyage écologiques a été lancée sous la marque RONA ÉCO et en 2009, RONA prévoit ajouter plus de 40 nouveaux produits, y compris des produits de jardinage, des outils et des matériaux de construction. En outre, RONA offre à ses clients près de 500 produits écologiques sous plusieurs marques qui ont fait l'objet d'évaluation conformément à l'approche de l'analyse de cycle de vie. Pour pouvoir être qualifiés de produits écologiques, ces produits doivent avoir une incidence sur l'environnement au cours d'une ou de plusieurs phases de leur cycle de vie plus faible qu'un produit semblable.

En novembre 2008, RONA a adopté une nouvelle politique en matière d'approvisionnement des produits du bois applicable à l'ensemble de ses magasins partout au Canada. Cette nouvelle politique vise à contribuer à la conservation des aires de nature sauvage, à la promotion de la consommation responsable et à l'atteinte de notre objectif de fournir des produits forestiers certifiés pour nos clients. RONA a adopté une approche rigoureuse pour concevoir cette politique et bon nombre de consultations ont eu lieu auprès des représentants de l'industrie forestière, de groupes environnementaux et d'experts scientifiques. La politique de RONA est une politique inclusive qui reconnaît les trois principales certifications de l'industrie, soit celle du Programme de marquage des produits forestiers (de l'Association canadienne de normalisation), de la Sustainable Forestry Initiative (SFI) et du Forest Stewardship Council (FSC). RONA a décidé d'accorder la priorité à la certification FSC puisque cette dernière est celle qui répond le mieux à ses exigences en ce qui concerne les relations avec les communautés autochtones et la conservation de la biodiversité.

En date du 1^{er} juillet 2009, les magasins RONA cesseront de vendre des pesticides de synthèse à des fins esthétiques. Cette politique reflète notre préoccupation quant à l'incidence des produits que nous mettons à la disposition de nos clients sur la santé humaine et l'environnement. Par conséquent, RONA retirera 46 produits de ses magasins et continuera à introduire des solutions de rechange écologiques aux pesticides de synthèse. De plus, nous offrons à nos employés des séances de formation sur les pratiques responsables et sensibilisons nos clients sur ce même sujet.

RUBRIQUE 4 – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été déclaré ou versé à l'égard de nos actions ordinaires. Nous conservons ces bénéfices pour les affecter à nos activités. Nous ne prévoyons pas verser de dividendes sur les actions ordinaires dans un avenir rapproché.

Nous avons déclaré et versé les dividendes suivants à l'égard de nos actions privilégiées au cours des trois derniers exercices :

	2007	2006	2005
Actions privilégiées catégorie A	—	—	—
Actions privilégiées catégorie C.....	—	—	14 000 \$
Actions privilégiées catégorie D	200 000 \$	240 000 \$	280 000 \$

RUBRIQUE 5 – DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Notre capital-actions autorisé est composé : i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires, ii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie A, pouvant être émises en série (« actions privilégiées catégorie A ») dont une série, désignée actions privilégiées catégorie A, série 5, en nombre illimité (« actions privilégiées catégorie A, série 5 »), est actuellement autorisée, iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie B (« actions privilégiées catégorie B »), iv) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie C, pouvant être émises en série (« actions privilégiées catégorie C »), dont une série, désignée actions privilégiées catégorie C, série 1, en nombre illimité (« actions privilégiées catégorie C, série 1 »), est actuellement autorisée et v) d'un nombre illimité d'actions privilégiées catégorie D (collectivement avec les actions privilégiées catégorie A, les actions privilégiées catégorie B et les actions privilégiées catégorie C, « actions privilégiées »), qui sont toutes sans valeur nominale (à l'exception des actions privilégiées catégorie B qui ont une valeur nominale de 1,00 \$). Au 1^{er} mars 2009, 116 157 903 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le 22 mars 2005, notre conseil d'administration a approuvé le fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux actions pour une.

Le texte qui suit présente un résumé des principales modalités de notre capital-actions autorisé. Ce résumé est donné sous réserve du texte intégral des dispositions détaillées des statuts de la Compagnie (« statuts »).

A – Actions ordinaires

Droits de vote

Les porteurs d'actions ordinaires sont habiles à recevoir avis de toute assemblée des actionnaires de la Compagnie et ils ont le droit d'y assister et d'y voter à raison d'une voix par action, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série donnée sont habiles à voter.

Droits en cas de liquidation

Advenant la liquidation ou la dissolution de la Compagnie ou toute autre répartition de ses actifs entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, le reliquat des biens de la Compagnie, le tout sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées.

Dividendes

Sous réserve des droits, privilèges, conditions et restrictions s'attachant aux actions privilégiées, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir, en proportion du nombre d'actions ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total d'actions ordinaires en circulation, tout dividende déclaré par la Compagnie.

B – Actions privilégiées

Émissions en séries

Les actions privilégiées catégorie A et les actions privilégiées catégorie C sont émissibles en séries, chaque série étant composée du nombre d'actions et étant assortie des dispositions pouvant être déterminés par le conseil d'administration avant l'émission de ces actions.

Droits de vote

Les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas habiles à recevoir avis des assemblées des actionnaires de la Compagnie et n'ont pas le droit d'y assister ni d'y voter, à moins que les statuts ne prévoient le contraire à l'égard d'actions privilégiées. Quant à toute question nécessitant l'approbation des porteurs d'actions privilégiées d'une catégorie (ou série) en tant que catégorie (ou série) en vertu de la loi, chaque porteur d'actions privilégiées de la catégorie (ou de la série) en question dispose d'une voix pour chaque action de la catégorie (ou de la série) en question qu'il détient. Nonobstant ce qui précède, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie B disposent d'une voix pour chaque dollar du prix d'émission de ces actions à toute assemblée des porteurs de ces actions tenue aux fins d'approuver les modifications des statuts ainsi qu'il est décrit ci-dessous.

Rang

Les actions privilégiées catégorie A de chaque série ont égalité de rang par rapport aux actions privilégiées catégorie A de toutes les autres séries et sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie B, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie C, qui sont de rang supérieur à celui des actions privilégiées catégorie D, qui, quant à elles, sont de rang supérieur à celui des actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et à la répartition de l'actif advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Compagnie. En outre, les porteurs d'actions privilégiées catégorie A ont priorité de rang sur les porteurs de toute autre catégorie d'actions de la Compagnie de rang inférieur à celui des actions privilégiées catégorie A quant au paiement de tout retour aux marchands-membres (au sens donné à ce terme dans les statuts). Advenant la liquidation, la dissolution ou la liquidation des affaires de la Compagnie, chaque porteur d'actions privilégiées sera en droit de recevoir, selon la priorité de son rang, un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises et i) dans le cas des actions privilégiées catégorie B, tous les dividendes déclarés et impayés, ii) dans le cas des actions privilégiées catégorie A et des actions privilégiées catégorie C de n'importe quelle série, tous les dividendes accumulés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes cumulatifs) ou tous les dividendes déclarés et impayés (si cette série confère au porteur des dividendes non cumulatifs), ainsi que la prime, s'il en est, applicable à ces séries, et iii) dans le cas des actions privilégiées catégorie D, tous les dividendes accumulés et impayés.

Dividendes

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie A et d'actions privilégiées catégorie C sont habiles à recevoir des dividendes privilégiés cumulatifs ou non cumulatifs aux moments et selon les montants que le conseil d'administration peut déterminer en ce qui a trait à chaque série avant l'émission des actions de cette série.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie B sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice de la Compagnie, lorsque le conseil d'administration en déclare, des dividendes privilégiés fixes et non cumulatifs au taux annuel de 6 % par action.

Les porteurs d'actions privilégiées catégorie D sont habiles à recevoir au cours de chaque exercice de la Compagnie des dividendes privilégiés fixes et cumulatifs au taux annuel de quatre pour cent (4 %) du prix de souscription par action, compte non tenu de toute retenue aux fins de l'impôt sur le revenu, le cas échéant, ces dividendes étant payables ainsi que le déterminent les administrateurs.

Rachat au gré de la Compagnie

Sous réserve de la loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie peut racheter à son gré, en tout temps, une partie des actions privilégiées catégorie B alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré des dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie B devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie B alors en circulation.

Sous réserve de la loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie est tenue, pendant une période de dix ans à partir du 2 décembre 2003, de racheter la totalité et non moins que la totalité des actions privilégiées catégorie D alors en circulation en dix tranches égales sur paiement du prix de rachat de chaque action privilégiée catégorie D en circulation, lequel prix de rachat consistera, pour chaque action, en un montant égal au prix auquel l'action a été émise, majoré des dividendes accumulés et impayés à l'égard de cette action à la date de rachat.

Achat

Sous réserve de la loi et de toute autre disposition des statuts, la Compagnie peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées catégorie B ou des actions privilégiées catégorie D, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette catégorie, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Compagnie estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

Modifications

Les dispositions relatives aux catégories d'actions privilégiées peuvent être modifiées en tout temps sous réserve des approbations pouvant être exigées par la loi. De plus, les statuts prévoient que la Compagnie ne peut créer d'autres catégories d'actions dont les droits, privilèges, restrictions et conditions confèreraient à leur porteur un traitement égal ou préférentiel par rapport à toute catégorie ou série d'actions privilégiées déjà émises, ni abroger, modifier ou étendre les caractéristiques se rapportant à toute catégorie ou série d'actions privilégiées, y compris en modifiant les caractéristiques des actions privilégiées de rang inférieur en ce qui a trait aux dividendes ou au remboursement du capital, sans l'approbation des porteurs de la catégorie (ou de la série) d'actions privilégiées en question. Cette approbation doit être obtenue au moyen d'une résolution dûment adoptée par au moins les trois quarts (ou les deux tiers dans le cas des actions privilégiées catégorie A) des voix exprimées à une assemblée des porteurs de cette catégorie d'actions privilégiées. Les statuts prévoient également, dans le cas d'une assemblée de porteurs d'une catégorie (ou d'une série) d'actions privilégiées, que le quorum est constitué par les porteurs d'un nombre d'actions privilégiées de cette catégorie (ou série) comportant au moins 25 % des droits de vote s'attachant à toutes les actions privilégiées en circulation de cette catégorie; toutefois, à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement, s'il y a absence de quorum, le quorum est constitué par les porteurs présents, sans égard au pourcentage d'actions privilégiées en circulation de cette catégorie (ou série) qu'ils détiennent.

C – Actions privilégiées catégorie A, série 5 et actions privilégiées catégorie C, série 1

Dividendes

Les porteurs des actions privilégiées catégorie A, série 5 et des actions privilégiées catégorie C, série 1 sont habiles à recevoir des dividendes en espèces privilégiés fixes et non cumulatifs, lorsque le conseil d'administration en déclare, à un taux égal à 70 % du taux d'intérêt publié par une banque à charte canadienne désignée pour ses clients commerciaux privilégiés, calculé le dernier jour ouvrable de chacun des douze mois précédant la date de calcul.

Achat

Sous réserve de la loi, la Compagnie peut à son gré, en tout temps, acheter à des fins d'annulation la totalité ou une partie des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, sans le consentement des porteurs des autres actions de cette série, par entente mutuelle, au prix le plus bas auquel les administrateurs de la Compagnie estiment que ces actions peuvent être obtenues, sans toutefois dépasser leur prix de rachat.

Rachat au gré de la Compagnie

Sous réserve de la loi, la Compagnie peut racheter à son gré la totalité, en tout temps, ou une partie, à l'occasion, des actions privilégiées catégorie A, série 5 ou des actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation. Le prix de rachat consistera en un montant égal au prix auquel ces actions ont été émises, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés à l'égard de ces actions à la date de rachat. Dans le cas d'un rachat partiel, les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou les actions privilégiées catégorie C, série 1 devant être rachetées seront choisies, dans la mesure du possible, au prorata des porteurs de toutes les actions privilégiées catégorie A, série 5 ou de toutes les actions privilégiées catégorie C, série 1, selon le cas, alors en circulation.

RUBRIQUE 6 – MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Nos actions ordinaires sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « RON ». Le tableau suivant indique, pour les périodes en cause, les cours de négociation extrêmes et le volume global des opérations portant sur nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto :

2008	Actions ordinaires ¹		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume Actions
Janvier	17,25	13,91	18 407 107
Février	17,20	13,80	8 683 906
Mars	14,37	13,00	13 975 826
Avril	14,63	13,06	8 070 674
Mai	14,69	12,00	18 585 753
Juin	12,95	12,15	11 901 640
Juillet	12,50	10,26	13 573 489
Août	13,75	10,94	8 816 292
Septembre	14,78	12,30	9 509 459
Octobre	13,40	10,49	14 805 328
Novembre	12,41	10,03	12 095 887
Décembre (jusqu'au 28 décembre)	11,89	10,10	10 309 536

1) Source : *The Toronto Stock Exchange Historical Data Access*.

Cotes de crédit

Au 1^{er} mars 2009, les cotes de crédit de RONA à l'égard de ses billets à moyen terme non garantis de premier rang échéant en 2016 étaient comme suit :

DBRS Limited (« DBRS »)	BBB (perspective stable)
Standard & Poor's (« S&P »)	BBB- (perspective négative)

La Compagnie fournit aux agences de notation de l'information confidentielle pour appuyer le processus de notation. Les cotes de crédit accordées à la dette par les agences de notation ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la détention ou la vente de titres et ne fournissent aucune indication quant au risque du marché, au risque lié au prix ou à la question de savoir si les titres conviennent à un investisseur en particulier. Les cotes de crédit visent à indiquer le risque que la Compagnie ne s'acquitte pas à temps de ses obligations, et ces cotes peuvent être modifiées ou retirées à tout moment par les agences.

Les cotes de crédit de S&P et de DBRS pour les emprunts à long terme vont de AAA à D. La catégorie BBB indique la présence de paramètres de protection adéquats. La capacité de la Compagnie de respecter ses engagements financiers est toutefois plus susceptible d'être touchée par des changements de circonstances ou des conditions économiques défavorables que celle de sociétés ayant une cote de crédit plus élevée. Une cote de DBRS d'une dette à long terme allant de AA à C peut être modifiée par l'ajout de (« haut ») ou (« bas ») pour indiquer sa position relative dans les principales catégories. Une cote de S&P d'une dette à long terme allant de AA à CCC peut être modifiée par l'ajout du signe plus (« + ») ou du signe moins (« - ») pour indiquer sa position relative dans les principales catégories. La perspective évalue l'orientation que peut prendre une cote à court et à long terme.

RUBRIQUE 7 – TITRES HYPOTHÉQUÉS

Une partie des actions ordinaires détenues par les marchands de notre réseau est hypothéquée en notre faveur, en garantie du paiement intégral de dettes et du respect de leurs obligations envers la Compagnie et ses filiales. La libération, à l'occasion, des actions ainsi hypothéquées est essentiellement fonction des besoins quant aux obligations de garantie, lesquels sont déterminés conformément aux modalités des concessions commerciales.

RUBRIQUE 8 – ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

A – Nom, adresse et occupation

Administrateurs

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État, le pays de résidence et l'occupation principale de chacun de nos administrateurs ainsi que l'âge de chaque administrateur en date de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le mercredi 22 avril 2009. Le tableau présente également la période pendant laquelle chacun de ceux-ci a rempli les fonctions d'administrateur. Nos règlements administratifs prévoient que le mandat des administrateurs est d'une durée de un an et qu'il se termine à la date de l'assemblée annuelle suivant leur élection ou lorsque leurs successeurs sont élus.

<u>Nom, province/État et pays de résidence¹</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
Louise Caya ⁵ (Québec) Canada 43 ans	Vice-présidente et secrétaire de Thomas Caya (1982) inc. (quincaillerie affiliée exploitée sous la bannière RONA L'express Matériaux) et vice-présidente et contrôleure d'Industrie Fabco Inc. (kiosques et abris préfabriqués)	Mai 2002
Doris Joan Daughney ^{3, 4} (Colombie-Britannique) Canada 58 ans	Administratrice de sociétés Directrice et membre du conseil d'administration d'Echelon Home Products Inc. et d'Echelon Home Products Ltd. (électroménagers)	Mai 2007
Pierre Ducros ^{2, 4, 6} (Québec) Canada 70 ans	Administrateur de sociétés ⁸	Mai 2005
Robert Dutton (Québec) Canada 54 ans	Président et chef de la direction de RONA ⁹	Mars 1990
Jean Gaulin (Californie) États-Unis 66 ans	Administrateur de sociétés et président du conseil de RONA ¹⁰	Mai 2004
Jean-Guy Hébert ⁵ (Québec) Canada 62 ans	Président de Maximat Inc. (société de portefeuille), de Maximat Granby Inc. (société de portefeuille), d'Horizon Devcow Inc. (immobilier) et de 9060-4976 Québec inc., exploitant un magasin sous la bannière RONA L'entrepôt (Granby) ¹¹	Mai 2002

<u>Nom, province/État et pays de résidence¹</u>	<u>Occupation principale</u>	<u>Administrateur depuis</u>
J. Spencer Lanthier² (Ontario) Canada 68 ans	Administrateur de sociétés	Mai 2006
Alain Michel^{2, 4} (Québec) Canada 60 ans	Président du conseil d'administration de Groupe Cari-All inc. (fabricant de chariots à provisions) et administrateur de sociétés ¹²	Mai 2005
James Pantelidis^{3, 5} (Ontario) Canada 63 ans	Président du conseil d'administration de Consumers' Waterheater Income Fund (chauffage) et de Parkland Income Fund (industrie de l'énergie en aval) et administrateur de sociétés ¹³	Mai 2004
Louis A. Tanguay^{3, 4, 7} (Québec) Canada 72 ans	Administrateur de sociétés ¹⁴	Mai 1999
Jocelyn Tremblay^{3, 4} (Québec) Canada 67 ans	Vice-président, affaires corporatives de Vins Philippe Dandurand inc. (agent de promotion des vins)	Mai 1998
Jean-Roch Vachon^{2, 5} (Arizona) États-Unis 65 ans	Administrateur de sociétés	Mai 2006

1) M. Sartor a démissionné du conseil le 5 mars 2009.

2) Membre du Comité de vérification.

3) Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

4) Membre du Comité de mises en candidature et de régie d'entreprise.

5) Membre du Comité de développement.

6) M. Ducros partira à la retraite à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 22 avril 2009 et ne se représentera pas à titre de candidat au poste d'administrateur.

7) M. Tanguay partira à la retraite à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 22 avril 2009 et ne se représentera pas à titre de candidat au poste d'administrateur.

8) Le 14 juin 2006, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations visant les membres de la direction et les initiés de Cognos Incorporated, société dont M. Ducros était administrateur. Cette ordonnance a été prononcée à la suite du retard du dépôt au Canada des états financiers annuels, du rapport de gestion s'y rapportant et de la notice annuelle de la société en raison d'un examen en cours par le personnel de la division du financement des sociétés de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis qui aurait pu avoir une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses produits d'exploitation. L'examen du personnel de la SEC a pris fin le 20 juillet 2006, et le personnel a conclu qu'il ne s'opposerait pas à la politique de constatation des produits d'exploitation de la société en vertu de la norme SOP 97-2 « *Software Revenue Recognition* », après quoi la société a remédié à ses dépôts tardifs. L'ordonnance d'interdiction d'opérations visant les membres de la direction et les initiés a été levée en août 2006. M. Ducros a démissionné du conseil d'administration de Cognos Incorporated en janvier 2008 lorsque la société a été achetée par IBM.

9) M. Dutton occupe le poste de président et chef de la direction depuis 1992. Auparavant, M. Dutton a assumé plusieurs fonctions au sein de la Compagnie, dont notamment celle de premier vice-président et chef de l'exploitation de 1990 à 1992.

10) M. Gaulin a été nommé président du conseil de RONA en mai 2007.

11) M. Hébert a également été administrateur de la Compagnie de 1986 à 2001.

12) M. Michel était administrateur de Cable Satisfaction International Inc., société qui, en juillet 2003, a fait une demande de protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Le plan d'arrangement et de restructuration proposé par Cable Satisfaction International Inc. a été approuvé à l'unanimité à l'assemblée des créanciers de la société tenue le 16 mars 2004 et a été sanctionné par la Cour supérieure du Québec le 19 mars 2004.

13) M. Pantelidis a fait un placement de capitaux privés dans Tattoo Footwear Inc. et s'est joint au conseil de cette société en 2003. Au cours de la période de 12 mois qui a suivi la vente de ses actions et son départ du conseil, la société a été mise sous séquestre.

14) M. Tanguay est également membre du conseil d'administration de SR Telecom Inc. Le 2 avril 2007, l'Autorité des marchés financiers a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs de SR Telecom Inc. visant tous les administrateurs et dirigeants de la Compagnie ainsi que certains actionnaires importants par suite d'un retard dans la publication de ses résultats du quatrième trimestre et de fin d'exercice pour la période terminée le 31 décembre 2006 ainsi que du dépôt connexe de ses états financiers annuels, du rapport de gestion s'y rapportant et de la notice annuelle. L'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs a été levée le 19 juillet 2007. Le 19 novembre 2007, SR Telecom Inc. a fait une demande de protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et le 18 décembre 2007, elle a annoncé qu'elle avait obtenu la protection contre ses créanciers jusqu'au 29 février 2008 au moyen d'une suspension d'instance ordonnée par la Cour supérieure du Québec.

Au cours des cinq derniers exercices, la totalité des administrateurs de la Compagnie ont exercé l'occupation principale indiquée ci-dessus, sauf i) Alain Michel, qui a été consultant en gestion à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2001 à 2005, et ii) James Pantelidis, qui a été président du conseil et chef de la direction de Fishercast Global Corporation de 2004 à 2006.

Membres de la haute direction

Le tableau suivant indique le nom, la province et le pays de résidence de chaque membre de la haute direction de la Compagnie ainsi que le poste occupé par chacun au sein de la Compagnie ainsi que leur âge au 23 avril 2009.

<u>Nom, province et pays de résidence</u>	<u>Poste au sein de la Compagnie</u>
Claude Bernier (Québec) Canada 55 ans	Premier vice-président, Marketing et innovations-clients
France Charlebois (Québec) Canada 50 ans	Secrétaire corporatif et chef des services juridiques
Pierre Dandoy (Québec) Canada 50 ans	Premier vice-président, Opérations de détail
Daniel Ducharme (Québec) Canada 49 ans	Vice-président principal, Technologies de l'information
Normand Dumont (Québec) Canada 54 ans	Premier vice-président, Commercialisation
Robert Dutton (Québec) Canada 54 ans	Président et chef de la direction
Claude Guévin (Québec) Canada 49 ans	Premier vice-président et chef de la direction financière
Paul Jovian (Québec) Canada 51 ans	Vice-président principal, Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Christian Proulx (Québec) Canada 50 ans	Vice-président principal, Personnes et culture
Michèle Roy (Québec) Canada 51 ans	Vice-présidente, Communications et affaires publiques

Nom, province et pays de résidence**Poste au sein de la Compagnie**

Marie-Claude Soucy
(Québec) Canada
39 ans

Vice-présidente, Vérification interne et amélioration continue

Michael Storfer
(Ontario) Canada
40 ans

Vice-président, Marché commercial et professionnel

Voici une brève biographie de chacun des hauts dirigeants de la Compagnie :

Claude Bernier s'est joint à RONA à titre de directeur du marketing en 1988 et a été nommé vice-président national, Marketing en 1990. Il a été nommé premier vice-président, Surfaces traditionnelles en 2001. Depuis novembre 2008, il agit à titre de premier vice-président, Marketing et innovations-client.

France Charlebois s'est jointe à la Compagnie à titre de directrice, Affaires juridiques et secrétaire en 1992 et a été nommée secrétaire corporatif et chef des services juridiques en 2001.

Pierre Dandoy s'est joint à RONA à titre de premier vice-président, Magasins à grande surface en 2002. Depuis novembre 2008, il agit à titre de premier vice-président, Opérations de détail.

Daniel Ducharme s'est joint à RONA en 2007 à titre de vice-président, Technologies de l'information. En septembre 2008, il a été nommé vice-président principal, Technologies de l'information.

Normand Dumont s'est joint à RONA en 1989 et a été nommé vice-président, Achats en 2000 puis vice-président, Mise en marché en 2001. Monsieur Dumont a été promu au poste de vice-président principal, Mise en marché en 2003 et au poste de premier vice-président, Commercialisation en 2004.

Robert Dutton s'est joint à RONA en 1977 et a été nommé premier vice-président et chef des opérations en 1990. Il a été nommé président et chef de la direction en 1992.

Claude Guévin s'est joint à RONA à titre d'analyste financier responsable des projets spéciaux en 1986 et est devenu contrôleur de l'entreprise en 1991. Il a été nommé vice-président, Finance et administration en 1999 et a été nommé premier vice-président et chef de la direction financière en 2001.

Paul Jovian s'est joint à RONA en 2009 à titre de vice-président principal, Gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Christian Proulx s'est joint à RONA en 2007 à titre de vice-président principal, Personnes et culture.

Michèle Roy s'est jointe à RONA en 2007 à titre de vice-présidente, Communications et affaires publiques.

Marie-Claude Soucy s'est jointe à RONA à titre de contrôleur, Opérations de détail en 1999. Elle a été nommée directrice, Vérification interne en 2004 et directrice principale, Vérification interne en 2006. En novembre 2008, elle a été nommée vice-présidente, Vérification interne et amélioration continue.

Michael Storfer s'est joint à RONA en 2007 à titre de président de Noble Trade. À la fin de 2007, il a été nommé vice-président, Marché commercial et professionnel.

B – Titres détenus

Au 28 décembre 2008, les administrateurs et l'ensemble des membres de la haute direction de RONA en tant que groupe étaient véritables propriétaires, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle ou avaient la haute main sur 1 006 435 actions ordinaires de RONA, soit 0,9 % des actions ordinaires.

C – Intérêts dans des opérations importantes

Nous ne sommes au courant d'aucun intérêt dans des opérations importantes en cours ou éventuel entre RONA ou l'une ou l'autre de ses filiales et un administrateur ou un dirigeant de l'une ou l'autre de celles-ci.

RUBRIQUE 9 – FACTEURS DE RISQUE

Avant d'envisager un placement dans nos actions ordinaires, les acquéreurs éventuels seraient bien avisés d'examiner les facteurs de risque décrits à la page 46 de notre rapport annuel 2008 sous la rubrique « Risques et incertitudes ».

RUBRIQUE 10 – COMITÉ DE VÉRIFICATION

A – Mandat du Comité de vérification

Le mandat de notre Comité de vérification est joint aux présentes à titre d'annexe A.

B – Membres du Comité de vérification

Notre Comité de vérification est actuellement composé de quatre administrateurs indépendants. Les membres du Comité de vérification sont J. Spencer Lanthier (président), Pierre Ducros, Alain Michel et Jean-Roch Vachon.

C – Description des compétences financières des membres

Tous les membres du Comité de vérification possèdent des compétences financières leur permettant de comprendre les principes comptables utilisés par la Compagnie dans ses états financiers et d'évaluer l'application générale de ces principes. Ils possèdent aussi une expérience pertinente relative à la préparation, la vérification, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers présentant des questions dont l'étendue et le degré de complexité sont généralement comparables à celles soulevées par les états financiers de la Compagnie, ou encore en ce qui a trait à la supervision active de personnes engagées dans ce type d'activités. Les membres comprennent aussi les procédures et les contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière.

Les membres du Comité de vérification ont acquis une expérience pertinente dans le cadre de leurs études universitaires, de leurs autres postes d'administrateurs et à titre de membres de la haute direction de diverses sociétés. Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux sont ou ont été membres du Comité de vérification d'autres sociétés ouvertes. Plus précisément, i) J. Spencer Lanthier a été associé de KPMG Canada et président du conseil et chef de la direction de KPMG Canada et il a été membre du comité exécutif et du conseil d'administration de KPMG International de 1993 à 1999; ii) Pierre Ducros a été président et chef de la direction de DMR Inc. pendant 23 ans et il siège au sein du Comité de vérification de TELUS Corporation; iii) Alain Michel est titulaire d'une maîtrise en commerce et a été premier vice-président et chef de la direction financière de Groupe Vidéotron Ltée; et

(iv) Jean-Roch Vachon siège au conseil d'administration et au Comité de vérification de plusieurs sociétés ouvertes et fermées depuis 1982 et a été président du conseil de Groupe Cantrex inc. de 1996 à 1999.

D – Honoraires versés aux vérificateurs

Le Comité de vérification doit approuver toute mission confiée aux vérificateurs externes de la Compagnie et à cette fin, il a adopté une politique relative à l'approbation préalable des services de vérification et des services non liés à la vérification. Une telle approbation préalable n'est pas requise dans le cas de services de valeur minime, comme le prévoit la réglementation applicable.

Nous avons versé la somme de 1 478 000 \$ en honoraires de vérification¹ à Raymond Chabot Grant Thornton (« Raymond Chabot »), comptables agréés, durant l'exercice terminé le 28 décembre 2008. Durant ce même exercice, nous avons également versé à Raymond Chabot les sommes de 15 000 \$ en honoraires pour services liés à la vérification², 5 000 \$ en honoraires pour services fiscaux³ et 122 000 \$ en autres honoraires⁴.

En comparaison, durant l'exercice terminé le 30 décembre 2007, nous avons versé à Raymond Chabot les sommes de 1 445 000 \$ en honoraires de vérification¹, 185 000 \$ en honoraires pour services liés à la vérification², 6 000 \$ en honoraires pour services fiscaux³ et 168 000 \$ en autres honoraires⁴.

1) **Honoraires de vérification :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour les services de vérification des états financiers annuels de la Compagnie et de l'examen de ses rapports trimestriels.

2) **Honoraires pour services liés à la vérification :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services qui sont raisonnablement liés à la vérification ou à l'examen des états financiers de la Compagnie et qui ne sont pas présentés sous « Honoraires de vérification ».

3) **Honoraires pour services fiscaux :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services liés à la conformité fiscale, aux conseils fiscaux et à la planification fiscale.

4) **Autres honoraires :**

Ces honoraires comprennent les honoraires et débours pour des services autres que ceux qui sont décrits sous « Honoraires de vérification », « Honoraires pour services liés à la vérification » et « Honoraires pour services fiscaux » et concernent principalement des missions de vérification diligente.

RUBRIQUE 11 – AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres pour nos actions ordinaires est Société de fiducie Computershare du Canada, à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

RUBRIQUE 12 – INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot est le cabinet d'experts comptables qui a préparé le rapport des vérificateurs afférent à nos états financiers annuels pour les exercices terminés les 28 décembre 2008 et le 30 décembre 2007. Raymond Chabot nous a confirmé qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Les règles de ce Code sont équivalentes ou semblables à celles applicables aux comptables agréés des autres provinces du Canada.

RUBRIQUE 13 – MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette notice annuelle contient des « déclarations prospectives » qui comportent des risques et des incertitudes. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans cette notice annuelle, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activité et les clients éventuels, les

projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Compagnie, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les déclarations prospectives peuvent généralement être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer » ou de la forme négative de ces termes ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Compagnie soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avèreront exactes. Les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet sur les activités de la Compagnie d'opérations ou d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux annoncés ou se produisant une fois que les déclarations sont faites. Par exemple, elles ne comprennent pas l'effet des dispositions, acquisitions, autres opérations commerciales, radiations d'actifs ou autres charges annoncés ou se produisant après que les déclarations prospectives ont été faites.

Les investisseurs et autres personnes intéressées sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Compagnie diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Compagnie disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.rona.ca. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se trouvent dans cette notice annuelle sous la rubrique 9 intitulée « Facteurs de risque » et dans la section « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion pour l'exercice terminé le 28 décembre 2008, à la page 46 de notre rapport annuel 2008.

Les déclarations prospectives contenues dans cette notice annuelle reflètent les attentes de la Compagnie en date du 24 mars 2009 et pourraient être modifiées après cette date. La Compagnie rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'exigent.

RUBRIQUE 14 – INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

D'autres informations, y compris l'information sur la rémunération de nos administrateurs et membres de la haute direction, sont présentées dans notre circulaire (datée du 11 mars 2009) relative à l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue le 22 avril 2009.

En outre, les documents suivants peuvent être obtenus sur demande adressée au secrétaire corporatif et chef des services juridiques de la Compagnie :

- Un exemplaire de la présente notice annuelle, de même que de tout document ou des pages pertinentes de tout document intégré par renvoi dans la présente notice annuelle.
- Un exemplaire de nos états financiers comparatifs pour notre dernier exercice pour lequel des états financiers ont été déposés, de même que du rapport des vérificateurs s'y rapportant et un exemplaire de nos états financiers intermédiaires les plus récents qui ont été déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à la fin de notre dernier exercice. Ces documents comprennent de l'information financière supplémentaire concernant la Compagnie.
- Un exemplaire de la circulaire relative à notre dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle des administrateurs ont été élus. La circulaire comprend de l'information supplémentaire en ce qui concerne notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de la Compagnie et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération.

Nous nous réservons le droit d'exiger le paiement de frais pour la transmission des documents susmentionnés, sauf si la demande émane d'un porteur de titres de la Compagnie ou est faite pendant la durée d'un placement de titres de la Compagnie au moyen d'un prospectus. Dans ces cas, les documents d'information seront transmis sans frais.

D'autres renseignements financiers sont compris dans nos états financiers annuels pour les exercices terminés le 28 décembre 2008 et le 30 décembre 2007 et dans notre rapport de gestion correspondant.

On peut se procurer les documents susmentionnés auprès de notre secrétaire corporatif et chef des services juridiques à l'adresse suivante :

220, chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 8H7
Canada
Téléphone : (514) 599-5100

ou sur le site Web de la Compagnie : www.rona.ca ou sur le site SEDAR : www.sedar.com.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification (le « **comité** ») assiste le conseil d'administration de la Compagnie (le « **conseil** ») dans son rôle de surveillance relativement aux éléments suivants : i) la production d'informations financières fiables, ii) l'identification des principaux risques financiers de l'entreprise et la mise en place des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques, iii) les systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Compagnie, iv) la conformité financière de la Compagnie envers les différentes autorités et législations, v) les compétences, l'indépendance et les travaux des vérificateurs externes et internes, et vi) l'accomplissement des autres tâches prévues par le présent mandat ainsi que celles déléguées au comité par le conseil.

Le Comité de vérification peut en tout temps communiquer directement avec les vérificateurs externes et internes.

Mandat

Les responsabilités du comité incluent, entre autres, ce qui suit :

Concernant l'examen de l'information financière

- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les documents suivants :
 - les états financiers annuels et intermédiaires;
 - les rapports des vérificateurs externes : le rapport de vérification pour les états financiers annuels et le rapport d'examen intermédiaire pour les états financiers intermédiaires des trois premiers trimestres;
 - les rapports de gestion annuel et intermédiaires;
 - les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires et ceux contenant des informations financières;
 - l'information financière contenue dans les prospectus et la notice annuelle.
- Recommander l'approbation des documents ci-dessus, par le conseil, avant qu'ils soient communiqués au public.
- Passer en revue les procédures en place pour l'examen de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers autre que l'information prévue aux points ci-dessus et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
- Passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes :
 - la présentation de l'information financière de la Compagnie selon les principes comptables généralement reconnus;
 - les propositions de modifications et le choix des nouveaux principes et conventions comptables de la Compagnie;
 - le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui peuvent avoir une incidence importante sur la présentation de l'information financière;

- les décisions importantes prises dans le cadre de la présentation des états financiers;
- les communications avec l'Autorité des marchés financiers.
- Examiner l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des structures hors bilan, sur les états financiers de la Compagnie.
- Superviser l'application et la mise à jour, au besoin, de la politique de communication de l'information de la Compagnie.

Concernant la surveillance des vérificateurs externes

- S'assurer que les vérificateurs externes fassent rapport directement au comité.
- Recommander au conseil la nomination ou la révocation des vérificateurs externes ainsi que leur rémunération.
- Détenir l'autorité exclusive en ce qui a trait à l'approbation au préalable de tous les services non liés à la vérification que la direction prévoit confier aux vérificateurs externes.
- Réviser avec les vérificateurs externes le plan de vérification externe ainsi que les qualifications, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes, incluant les énoncés écrits délimitant les relations entre les vérificateurs externes et la Compagnie qui pourraient avoir une incidence sur l'indépendance et l'objectivité et recommander des mesures que devrait prendre le conseil pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs externes.
- Être directement responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs externes engagés pour établir ou délivrer un rapport de vérification ou rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les vérificateurs externes au sujet de l'information financière.
- Discuter avec les vérificateurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables, notamment :
 - des conventions et pratiques comptables importantes utilisées;
 - des autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes;
 - des autres communications écrites importantes entre la direction et les vérificateurs externes.
- Discuter, une fois par année, avec les vérificateurs externes ses procédures de contrôle interne de la qualité et les résultats sommaires de l'inspection du Conseil canadien de reddition des comptes (CCRC).
- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des vérificateurs externes.
- Examiner et approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuels et anciens.

- Veiller à ce qu'il y ait une rotation de l'associé responsable de mission, de l'associé de référence et des autres associés en vérification dans la mesure prescrite par les règles d'indépendance applicables aux vérificateurs externes.

Concernant la surveillance des contrôles internes

- Examiner les procédures mises en place afin d'évaluer l'efficacité des systèmes de contrôles internes mis en place par la direction.
- Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Compagnie et en discuter avec le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président et chef de la direction financière.
- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification, et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, des préoccupations des employés de la Compagnie touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.
- Examiner les protections d'assurances de la Compagnie afin de s'assurer de leur suffisance.

Concernant la gestion des risques financiers

- Examiner avec la direction :
 - les méthodes d'identification et d'évaluation des risques financiers;
 - les processus utilisés pour gérer et contrôler ces risques.
- Examiner avec la direction les politiques de capitalisation, les politiques de placements, les rapports de conformité et les états financiers relatifs aux régimes de retraite de la Compagnie.

Concernant la surveillance du vérificateur interne

- Revoir et approuver annuellement la charte de la vérification interne;
- S'assurer que la vérification interne rend des comptes au comité;
- Revoir et approuver le plan de vérification interne annuel;
- Recevoir et étudier les rapports, constatations et recommandations importants de la vérification interne;
- Passer en revue les actions de la direction suite aux recommandations des vérificateurs internes;
- Passer en revue l'indépendance des vérificateurs internes;
- Revoir avec la vice-présidente, vérification interne et amélioration continue les difficultés qu'il a rencontrées lors de ses vérifications concernant l'étendue du mandat et l'accès à l'information. Revoir tous les changements quant à l'étendue de ses projets de vérification.

Concernant la surveillance de la conformité financière aux exigences juridiques et réglementaires

- Examiner et discuter avec la direction, les vérificateurs externes et internes ainsi que le chef des services juridiques, de l'efficacité des politiques et procédures pour s'assurer de la conformité financière aux lois et règlements et engagements financiers.
- Passer en revue la liste des litiges importants de la Compagnie ainsi que les mesures prises par la direction.
- Passer en revue les planifications fiscales ayant une incidence financière importante pour la Compagnie.

Composition

- Le comité doit être composé de trois à cinq membres du conseil. Chacun des membres du comité doit être un administrateur indépendant et posséder des compétences financières, tel que déterminé par le conseil conformément aux règles applicables des autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- Les membres du comité sont nommés par le conseil à chaque année. Le conseil peut en tout temps combler une vacance au sein du comité ou remplacer un de ses membres.

Réunions du comité et quorum

- Le comité se réunit au moins quatre fois par année et au besoin.
- Les réunions sont tenues à la demande du président du comité, d'un de ses membres, du président du conseil ou du président et chef de la direction. Les réunions sont convoquées par le secrétaire corporatif de la Compagnie à qui une telle demande est transmise par écrit.
- La majorité des membres en fonction constitue le quorum aux réunions du comité.
- Le comité rencontre périodiquement, séparément et en privé, la direction, les vérificateurs externes et internes.
- Le comité fait rapport périodiquement au conseil de ses réunions et lui fait part de ses recommandations.
- Le comité se réunit de façon régulière sans la présence des membres de la direction.

Conseillers indépendants

- Au besoin, le comité peut retenir les services de conseillers indépendants pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, fixer les honoraires et autres conditions d'embauche de ces conseillers et obtenir les fonds nécessaires de la Compagnie pour payer ces honoraires.

Révision du mandat

- Le comité doit revoir le présent mandat au moins une fois l'an et soumettre des propositions de modifications au conseil le cas échéant.

Évaluation de la performance du comité

- Chaque année, les membres du comité évaluent et examinent sa performance.

- Le comité rend compte de son mandat une fois par année au conseil.

* * * * *